



CALENDRIER DES CONCOURS PROGRAMMES EN 2010-2011 EN RHÔNE-ALPES

➔ Ce calendrier ne constitue pas un engagement du Centre de Gestion à organiser les concours concernés aux dates indiquées.

Les conditions d'inscription pour les CONCOURS 2010 sont précisées dans les pages 7 à 16

Toute demande de dossier doit être formulée uniquement pendant la période de retrait déterminée :


■ Soit par voie de préinscription sur les sites INTERNET des Centres de Gestion ayant mis en place cette fonctionnalité (consulter les sites et le tableau ci-dessous) ;

■ Soit par courrier (le cachet de la Poste faisant foi). La demande doit contenir l'intitulé du concours concerné et une enveloppe de format 21x29,7 cm (A4), affranchie à 1,35 euro (2,22 euros pour tous les concours ouverts au troisième concours) et libellée aux nom et adresse du demandeur, ou tarif en vigueur à la date de la demande.

Catégorie	Concours	Externe	Interne	3ème concours	Date du concours	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de retour des dossiers d'inscription	Centres de Gestion organisateurs : Si téléchargement du dossier d'inscription
FILIERE ADMINISTRATIVE								
A	Attaché	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	17/11/2010	Du 25/05/2010 au 23/06/2010	01/07/2010	concours organisé par le CDG 69 www.cdg69.fr pour le compte des centres de gestion des régions Auvergne et Rhône-Alpes
B	Rédacteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	14/09/2011	A définir		concours organisé par le CDG 42 pour l'Ain, la Loire et le Rhône concours organisé par le CDG 38 www.cdg38.fr pour l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie
C	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	17/03/2010	Du 06/10/2009 au 04/11/2009	12/11/2009	concours organisé par le CDG 01 : www.cdg01.fr pour l'Ain, la Loire et le Rhône concours organisé par le CDG 74 www.cdg74.fr pour l'Ardèche, la Drôme, l'Isère et la Haute-Savoie
FILIERE ANIMATION								
B	Animateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	23/09/2010	Du 04/05/2010 au 02/06/2010	10/06/2010	Concours organisé par le CDG 74 www.cdg74.fr pour le compte des centres de gestion de la région Rhône-Alpes







CALENDRIER DES CONCOURS PROGRAMMES EN 2010-2011 EN RHÔNE-ALPES

Catégorie	Concours	Externe	Interne	3ème concours	Date du concours	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de retour des dossiers d'inscription	Centres de Gestion organisateurs : Si téléchargement du dossier d'inscription 
FILIERE CULTURELLE								
A	Attaché de conservation du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	26-27/05/2010	Du 23/02/2010 au 31/03/2010	08/04/2010	Concours organisé par le CDG 73 pour les centres de gestion de la région Rhône-Alpes
A	Bibliothécaire				25-26/05/2011	A définir		Rattachement à un centre organisateur (à préciser) au niveau national
B	Assistant qualifié de conservation du patrimoine				25-26/05/2011	A définir		Concours organisé par le CDG 73 pour les centres de gestion de la région Rhône-Alpes
C	Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe				17/03/2011	A définir		Rattachement à un centre organisateur (à préciser) au niveau interrégional
FILIERE MEDICO-SOCIALE								
A	Biologiste, vétérinaire, pharmacien	<input type="checkbox"/>			15/11/2010	du 25/05/2010 au 23/06/2010	01/07/2010	Rattachement à un centre organisateur (à préciser) au niveau national
A	Sage-femme	<input type="checkbox"/>			12/01/2010	Du 20/10/2009 au 18/11/2009	26/11/2009	Rattachement à un centre organisateur (à préciser) au niveau national



CALENDRIER DES CONCOURS PROGRAMMES EN 2010-2011 EN RHÔNE-ALPES

Catégorie	Concours	Externe	Interne	3ème concours	Date du concours	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de retour des dossiers d'inscription	Centres de Gestion organisateurs : Si téléchargement du dossier d'inscription 
A	Puéricultrice cadre de santé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		11/03/2010	Du 08/12/2009 au 06/01/2010	14/01/2010	Concours organisé par le CDG 69  www.cdg69.fr pour le compte des centres de gestion de la région Rhône-Alpes si des besoins sont exprimés
A	<u>Cadre de santé :</u> - infirmier, - rééducateur, - assistant médico-technique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		27/05/2010	Du 19/01/2010 au 17/02/2010	25/02/2010	Rattachement à un centre organisateur (CDG 25 à confirmer) au niveau national
A	Puéricultrice	<input type="checkbox"/>			09/02/2010	Du 27/10/2009 au 25/11/2009	03/12/2009	Concours organisé par le CDG 73 pour le compte des centres de gestion de la région Rhône-Alpes
A	Conseiller socio-éducatif				13/09/2011	A définir		Concours organisé par le CDG 38  www.cdg38.fr pour le compte des centres de gestion de la région Rhône-Alpes
A	Médecin				10/02/2011	A définir		Concours organisé par le CDG 69  www.cdg69.fr pour le compte des centres de gestion de la région Rhône-Alpes









CALENDRIER DES CONCOURS PROGRAMMES EN 2010-2011 EN RHÔNE-ALPES

Catégorie	Concours	Externe	Interne	3ème concours	Date du concours	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de retour des dossiers d'inscription	Centres de Gestion organisateurs : Si téléchargement du dossier d'inscription
FILIERE MEDICO-SOCIALE (suite)								
A	Psychologue				10/02/2011	A définir		Concours organisé par le CDG 06 www.cdg06.fr pour le compte des centres de gestion de la région Rhône-Alpes
B	Assistant médico-technique	<input type="checkbox"/>			17/11/2010	Du 01/06/2010 au 30/06/2010	08/07/2010	Rattachement à un centre organisateur (à préciser) au niveau national
B	Assistant socio-éducatif	<input type="checkbox"/>			07/10/2010	Du 08/06/2010 au 07/07/2010	15/07/2010	Concours organisé par le CDG 42 pour le compte des centres de gestion de la région Rhône-Alpes
B	Educateur de jeunes enfants	<input type="checkbox"/>			09/02/2010	Du 27/10/2009 au 25/11/2009	03/12/2009	Concours organisé par le CDG 38 www.cdg38.fr pour le compte des centres de gestion de la Région Rhône-Alpes
B	Infirmier de classe normale	<input type="checkbox"/>			04/02/2010	Du 10/11/2009 au 09/12/2009	17/12/2009	Concours organisé par le CDG 74 www.cdg74.fr pour le compte des centres de gestion de la région Rhône-Alpes
B	Moniteur-éducateur	<input type="checkbox"/>			11/05/2010	Du 26/01/2010 au 24/02/2010	04/03/2010	Concours organisé au niveau national par le CDG 25 si des besoins sont exprimés
C	Agent social de 1 ^{ère} classe	<input type="checkbox"/>			9/10/2011	A définir		Concours organisé par le CDG 07 www.cdg07.com pour le compte des centres de gestion de la région Rhône-Alpes



CALENDRIER DES CONCOURS PROGRAMMES EN 2010-2011 EN RHÔNE-ALPES

Catégorie	Concours	Externe	Interne	3ème concours	Date du concours	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de retour des dossiers d'inscription	Centres de Gestion organisateurs : Si téléchargement du dossier d'inscription 
FILIERE MEDICO-SOCIALE (suite)								
C	Auxiliaire de soins de 1 ^{ère} classe	□			A compter du 21/10/2010	Du 18/05/2010 au 23/06/2010	01/07/2010	Concours organisé par les CDG 07  www.cdg07.fr et CDG74  www.cdg74.fr pour le compte des centres de gestion de la Région Rhône-Alpes
C	Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	□			A compter du 08/03/2010	Du 15/12/2009 au 13/01/2010	21/01/2010	Concours organisé par les CDG 07  www.cdg07.fr et CDG42 pour le compte des centres de gestion de la Région Rhône-Alpes
C	Agent territorial Spécialisé de 1 ^{ère} classe des Ecoles Maternelles	□			20/10/2010	Du 18/05/2010 au 23/06/2010	01/07/2010	Concours organisé au niveau départemental. Consulter les sites des centres de gestion de la région Rhône-Alpes CDG 74  www.cdg74.fr pour son département
FILIERE SECURITE								
C	Gardien de police municipale	□			27/01/2010	Du 15/09/2009 au 14/10/2009	22/10/2009	Concours organisé par le CDG 73 pour le compte des centres de gestion de la Région Rhône-Alpes
FILIERE TECHNIQUE								
A	Ingénieur	□	En 2011		09/06/2010	Du 16/03/2010 au 14/04/2010	22/04/2010	Concours organisé par le CDG 69  www.cdg69.fr pour le compte des centres de gestion de la Région Rhône-Alpes







CALENDRIER DES CONCOURS PROGRAMMES EN 2010-2011 EN RHÔNE-ALPES

Catégorie	Concours	Externe	Interne	3ème concours	Date du concours	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de retour des dossiers d'inscription	Centres de Gestion organisateurs : Si téléchargement du dossier d'inscription
B	Technicien supérieur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	15-16/09/2010	Du 13/04/2010 au 12/05/2010	20/05/2010	Concours organisé par le CDG 69 www.cdg69.fr pour le compte des centres de gestion de la Région Rhône-Alpes
C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement (ATP2EE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	24/11/2010	Du 08/06/2010 au 08/09/2010	16/09/2010	Concours organisé par le CDG 69 www.cdg69.fr pour le compte des centres de gestion de la Région Rhône-Alpes
C	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe, spécialité artisanat d'art	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	13/01/2010	Du 03/08/2009 au 16/09/2009	24/09/2009	Concours organisé par le CDG 69 www.cdg69.fr pour les besoins de son département
C	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe, spécialité BTP VRD	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	13/01/2010	Du 03/08/2009 au 16/09/2009	24/09/2009	Concours organisé par le CDG 74 www.cdg74.fr pour le compte des centres de gestion de la Région Rhône-Alpes
C	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe, spécialité communication spectacle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		13/01/2010	Du 03/08/2009 au 16/09/2009	24/09/2009	Concours organisé par le CDG 73 également pour le compte des CDG 07, 26, 38 et 69
C	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe, spécialité conduite de véhicules	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	13/01/2010	Du 03/08/2009 au 16/09/2009	24/09/2009	Concours organisé par le CDG 26 www.cdg26.fr également pour le compte des CDG 01, 07, 38, 42, 69, 73 et 74
C	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe, spécialité environnement hygiène	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	13/01/2010	Du 03/08/2009 au 16/09/2009	24/09/2009	Concours organisé par le CDG 69 www.cdg69.fr pour le compte des centres de gestion de la Région Rhône-Alpes



CALENDRIER DES CONCOURS PROGRAMMES EN 2010-2011 EN RHÔNE-ALPES

Catégorie	Concours	Externe	Interne	3ème concours	Date du concours	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de retour des dossiers d'inscription	Centres de Gestion organisateurs : Si téléchargement du dossier d'inscription 
C	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe, spécialité mécanique électromécanique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	13/01/2010	Du 03/08/2009 au 16/09/2009	24/09/2009	Concours organisé par le CDG 42 également pour le compte des CDG 01, 07, 38, 69, 73 et 74
C	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe, spécialité logistique et sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	13/01/2010	Du 03/08/2009 au 16/09/2009	24/09/2009	Concours organisé par le CDG 01  www.cdg01.fr également pour le compte des CDG 07, 38, 69 et 74
C	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe, spécialité espaces naturels, espaces verts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	13/01/2010	Du 03/08/2009 au 16/09/2009	24/09/2009	Concours organisé par le CDG 01  www.cdg01.fr également pour le compte des CDG 69, 73 et 74
C	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe, spécialité espaces naturels, espaces verts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	13/01/2010	Du 03/08/2009 au 16/09/2009	24/09/2009	Concours organisé par le CDG 42 également pour le compte des CDG 07, 26 et 38
C	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe, spécialité restauration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	13/01/2010	Du 03/08/2009 au 16/09/2009	24/09/2009	Concours organisé par le CDG 38  www.cdg38.fr également pour le compte des CDG 26, 42 et 69
C	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe, spécialité restauration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	13/01/2010	Du 03/08/2009 au 16/09/2009	24/09/2009	Concours organisé par le CDG 73 également pour le compte des CDG 01, 07 et 74



CALENDRIER DES CONCOURS PROGRAMMES EN 2010-2011 EN RHÔNE-ALPES

COORDONNES DES CENTRES DE GESTION DES REGIONS AUVERGNE ET RHONE-ALPES :

- Centre de gestion de la Fonction Publique de l'Ain - 145 chemin de Bellevue 01960 PERONNAS - Tél. 04 74 32 13 81 - site internet : www.cdg01.fr
- Centre de gestion de la Fonction Publique de l'Allier - 4 rue Marie Laurencin 03400 YZEURE - Tél. 04 70 48 21 00 - site internet : www.cdg03.fr
- Centre de gestion de la Fonction Publique de l'Ardèche - rue Baptiste Marcet BP 187 07204 AUBENAS CEDEX - Tél 04 75 35 68 10 - site internet : www.cdg07.com
- Centre de gestion de la Fonction Publique du Cantal - 14 avenue de Garric 15000 AURILLAC - Tél 04 71 63 89 35 - site internet : www.cdg15.fr
- Centre de gestion de la Fonction Publique de la Drôme - Allée André Revol - Ile Girodet 26500 BOURG LES VALENCE - Tél 04 75 82 01 30 - site internet : www.cdg26.fr
- Centre de gestion de la Fonction Publique de l'Isère - 416 rue des Universités BP 97 38402 SAINT MARTIN D'HERES - Tél 04 76 33 20 33 - site internet : www.cdg38.fr
- Centre de gestion de la Fonction Publique de la Loire - 24 rue d'Arcole 42000 SAINT ETIENNE - Tél 04 77 42 67 20 - site internet : www.cdg42.org
- Centre de gestion de la Fonction Publique de la Haute-Loire - 46 avenue de la Mairie 43000 ESPALY SAINT MARCEL - Tél 04 71 05 37 20 -site internet : www.cdg43.fr
- Centre de gestion de la Fonction Publique du Puy de Dôme - 7 rue Condorcet 63063 CLERMONT FERRAND CEDEX 1 - Tél 04 73 28 59 80 -site internet : www.cdg63.fr
- Centre de gestion de la Fonction Publique du Rhône - 18 rue Edmond Locard 69322 LYON CEDEX 05 - Tél 04 72 38 49 50 - site internet : www.cdg69.fr
- Centre de gestion de la Fonction Publique de la Savoie - 53 rue de la République 73000 BARBERAZ - Tél 04 79 70 22 52
- Centre de gestion de la Fonction Publique de la Haute-Savoie - 55 rue du Val Vert BP 138 74601 SEYNOD CEDEX - Tél 04 50 51 98 64 - -site internet : www.cdg74.fr

AUCUN DOSSIER NE POURRA ÊTRE DELIVRE OU RETOURNE EN DEHORS DES DATES FIXEES PAR L'ARRETE D'OUVERTURE DU CONCOURS

Attention : pour les courriers et les dossiers envoyés par la Poste, les candidats sont invités à vérifier que l'affranchissement est suffisant : tous les courriers taxés au destinataire seront refusés et ne pourront faire l'objet d'un second envoi après la date limite de dépôt des dossiers.

Informations sur les concours mentionnés ci-avant :

- **par Internet** : www.cdg42.org : consultation et téléchargement des fiches d'information à tout moment ;
- **par courrier** : pour recevoir une documentation relative à un concours en dehors de la période d'inscription, adresser une demande par voie postale portant l'intitulé du concours concerné, accompagnée d'une enveloppe au format 21x29,7 cm (A4) affranchie à 1,35 Euro et libellée aux nom et adresse du demandeur.



CALENDRIER DES CONCOURS PROGRAMMES EN 2010-2011 EN RHÔNE-ALPES

CONDITIONS D'ACCES AUX CONCOURS PROGRAMMES EN 2010 EN RHÔNE-ALPES

CONDITIONS GENERALES :

- ◆ Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de la Communauté Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen. Le concours de gardien de police municipale est ouvert exclusivement aux ressortissants français.
- ◆ Etre âgé d'au moins seize ans, dix huit ans pour l'accès au grade de gardien de police municipale.
- ◆ Jouir de ses droits civiques et ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions.
- ◆ Se trouver en situation régulière au regard des obligations du service national.
- ◆ Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

Des **équivalences de diplômes** peuvent être obtenues selon les modalités prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 entré en application le 1^{er} août 2007. Se renseigner auprès du service « concours » du CDG42 ou télécharger le document de présentation du dispositif sur le site INTERNET du CDG 42 : www.cdg42.org

FILIERE ADMINISTRATIVE			
EMPLOIS	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
			Il est précisé que la durée des activités présentée pour l'accès au troisième concours ne pourra être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il les exerçait, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.
ATTACHÉ Catégorie A Spécialités pouvant être ouvertes : <ul style="list-style-type: none"> - Administration Générale, - Gestion du secteur Sanitaire et Social, - Analyste, - Animation, - Urbanisme et développement des territoires 	Etre titulaire d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes. <i>50% des postes à pourvoir</i>	Etre fonctionnaire ou agent des collectivités territoriales, de l'Etat ou des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ou être agent en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, et justifier au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, de quatre années au moins de services publics. <i>30% au plus des postes à pourvoir</i>	Justifier de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. « Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus, qui peuvent comporter des fonctions d'encadrement, doivent correspondre à la participation à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'actions dans le domaine de la gestion administrative, financière ou comptable, de la communication, de l'animation, du développement économique, social ou culturel. <i>20% au plus des postes à pourvoir</i>



CALENDRIER DES CONCOURS PROGRAMMES EN 2010-2011 EN RHÔNE-ALPES

<p>ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ère} CLASSE Catégorie C</p>	<p>Etre titulaire d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles (BEPC, Brevet des collèges, CAP, BEP,...) ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p><i>40 % au moins des postes à pourvoir</i></p>	<p>Etre fonctionnaire ou agent non titulaire de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière, ou être agent en fonction dans une organisation internationale et justifier au 1er janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p><i>40 % au plus des postes à pourvoir</i></p>	<p>Justifier, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice, soit d'activités professionnelles comportant des fonctions administratives d'exécution, de comptabilité, d'accueil du public, de documentation, ou la mise en œuvre d'actions d'animation économique, sociale ou culturelle, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Un décret fixe les modalités de prise en compte de ces différentes activités.</p> <p><i>20 % au plus des postes à pourvoir</i></p>
FILIERE ANIMATION			
EMPLOIS	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS



CALENDRIER DES CONCOURS PROGRAMMES EN 2010-2011 EN RHÔNE-ALPES

<p>ANIMATEUR Catégorie B</p>	<p>Etre titulaire du BEATEP (Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire et de la jeunesse) ou du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, dans les spécialités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « loisirs tous publics » - « techniques de l'information et de la communication » - « pêche de loisirs » - « animation culturelle » - « animation sociale » <p><i>40 % au moins des postes à pourvoir.</i></p>	<p>Etre fonctionnaire ou agent public ou agent en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Justifier au 1er janvier de l'année du concours, de quatre années au moins de services publics compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique..</p> <p><i>40 % au plus des postes à pourvoir</i></p>	<p>Justifier de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p> <p>Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à la coordination et à la mise en œuvre d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale.</p> <p><i>20 % au plus des postes à pourvoir</i></p>
---	--	---	---



CALENDRIER DES CONCOURS PROGRAMMES EN 2010-2011 EN RHÔNE-ALPES

FILIERE CULTURELLE			
EMPLOIS	EMPLOIS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
ATTACHÉ DE CONSERVATION DU PATRIMOINE Catégorie A Spécialités pouvant être ouvertes : <ul style="list-style-type: none"> - Archéologie - Archives - Inventaire - Musée - Patrimoine scientifique technique et naturel 	Etre titulaire d'un diplôme national sanctionnant un 2 ^{ème} cycle d'études supérieures ou d'un titre ou d'un diplôme de niveau équivalent <i>60 % au moins des postes à pourvoir.</i>	Etre fonctionnaire ou agent public ou agent en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre années au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. <i>30 % au plus des postes à pourvoir</i>	Justifier de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à des fonctions de protection, de promotion et de mise en valeur dans le domaine patrimonial ou culturel. <i>10 % au plus des postes à pourvoir</i>
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
EMPLOIS	CONCOURS SUR TITRE(S) AVEC EPREUVE(S)		
BIOLOGISTE, VÉTÉRINAIRE, PHARMACIEN Catégorie A	Etre titulaire du diplôme d'Etat de docteur vétérinaire ou de docteur en pharmacie ou être titulaire d'un des diplômes, certificats ou autres titres mentionnés à l'article 1er de la loi n° 82-899 du 20 octobre 1982 ou à l'article L. 514 du Code de la Santé Publique et délivrés dans un autre Etat Membre de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen.		
SAGE-FEMME Catégorie A	Etre titulaire d'un des diplômes ou titres mentionnés aux articles L. 4111-1 à L.4111-4 ; L.4112-6 et L.4151-5 du Code de la Santé Publique nouveau ou d'une autorisation d'exercer la profession de sage-femme délivrée par le ministre chargé de la santé en application des articles précités.		
PUERICULTRICE Catégorie A	Etre titulaire du diplôme d'Etat de puéricultrice.		



CALENDRIER DES CONCOURS PROGRAMMES EN 2010-2011 EN RHÔNE-ALPES

FILIERE MEDICO-SOCIALE	
EMPLOIS	CONCOURS SUR TITRE(S) AVEC EPREUVE(S)
ASSISTANT MEDICO-TECHNIQUE Catégorie B Spécialités pouvant être ouvertes : <ul style="list-style-type: none"> - technicien qualifié de laboratoire - manipulateur d'électroradiologie 	Etre titulaire : <ul style="list-style-type: none"> - pour la spécialité "technicien qualifié de laboratoire" : d'un diplôme d'Etat de laborantin d'analyses médicales, d'un diplôme universitaire de technologie, d'un brevet de technicien supérieur ou de tout autre diplôme homologué de niveau III ou à un niveau supérieur dans le domaine des sciences de l'environnement, de la physique, de la chimie, de la biologie, de l'agroalimentaire, de l'agronomie ou des sciences vétérinaires - pour la spécialité "manipulateur d'électroradiologie" : d'un diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie, du brevet de technicien supérieur d'électroradiologie médicale ou du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique.
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF Catégorie B Spécialités pouvant être ouvertes : <ul style="list-style-type: none"> - Assistant du service social - Conseiller en économie sociale et familiale - Educateur spécialisé 	Etre titulaire : <ul style="list-style-type: none"> - pour la spécialité "assistant de service social" : du diplôme d'Etat d'assistant du service social ou d'un des diplômes, certificats ou autres titres mentionnés à l'article L411-1 du Code de l'action sociale et des familles et délivrés dans un Etat membre de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen. - pour la spécialité "éducation spécialisée" : du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé - pour la spécialité "Conseil en économie sociale et familiale" : du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale.
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS Catégorie B	Etre titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants.
INFIRMIER de classe normale Catégorie B	Etre titulaire soit : <ul style="list-style-type: none"> - du diplôme d'Etat d'infirmier, - du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique - d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier.
MONITEUR-EDUCATEUR Catégorie B	Etre titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Moniteur-Educateur.



CALENDRIER DES CONCOURS PROGRAMMES EN 2010-2011 EN RHÔNE-ALPES

<p>AUXILIAIRE DE SOINS DE 1ère CLASSE Catégorie C</p>	<p>Etre titulaire de l'un des titres ou diplômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certificat d'aptitude aux fonctions d'Aide Soignant, - Diplôme d'Etat d'aide soignant, - Diplôme professionnel d'Aide Soignant, - Certificat d'aptitude aux fonctions d'Aide Médico-Psychologique, - Titre ou diplôme homologué au moins au niveau V selon la procédure définie par le décret n°92-23 du 8 janvier 1992 et délivré dans une discipline à caractère médico-social. <p>Le concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'Infirmier ou, après 1979, du diplôme d'Infirmier de Secteur Psychiatrique.</p>	
<p>AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ère CLASSE Catégorie C</p>	<p>Etre titulaire soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du certificat d'Auxiliaire de Puériculture institué par le décret du 13 août 1947, - du certificat d'aptitude aux fonctions aux fonctions d'Auxiliaire de Puériculture, - du diplôme professionnel d'Auxiliaire de Puériculture <p>Le concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'Infirmier ou, après 1979, du diplôme d'Infirmier de Secteur Psychiatrique.</p>	
<p>AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DE 1ère CLASSE DES ECOLES MATERNELLES Catégorie C</p>	<p>Etre titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle Petite Enfance.</p>	
<p>EMPLOIS</p>	<p>CONCOURS SUR TITRES ET EXPERIENCE PROFESSIONNELLE</p>	<p>CONCOURS INTERNE</p>
<p>PUÉRICULTRICE CADRE DE SANTÉ Catégorie A</p>	<p>Etre titulaire du diplôme d'Etat de puériculture et du diplôme de Cadre de Santé ou titres équivalents justifiant de l'exercice d'une activité professionnelle de puéricultrice pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans équivalent temps plein.</p> <p>10% au moins et 20% au plus des postes à pourvoir</p> <p>■ 1^{ère} voie : être puéricultrice territoriale, titulaire du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, compter, au 1er janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans le cadre d'emplois des puéricultrices territoriales</p> <p>■ 2^{ème} voie : être agent territoriale non titulaire, posséder le diplôme d'Etat de puériculture et le diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, et avoir accompli au moins cinq ans de services effectifs de puéricultrice territoriale.</p> <p>90% au plus et 80% au moins des postes à pourvoir</p>	



CALENDRIER DES CONCOURS PROGRAMMES EN 2010-2011 EN RHÔNE-ALPES

<p>CADRE DE SANTÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - INFIRMIER - REEDUCATEUR - ASSISTANT MEDICO-TECHNIQUE <p>Catégorie A</p>	<p>Etre titulaire de l'un des diplômes d'accès soit au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux, soit au cadre d'emplois des rééducateurs territoriaux, soit au cadre d'emplois des assistants territoriaux médico-techniques ainsi que du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, justifiant de l'exercice d'une activité professionnelle d'infirmier, de rééducateur ou d'assistant médico-technique pendant au moins cinq ans à temps plein ou d'une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.</p> <p>10% au moins et 20% au plus des postes à pourvoir</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ 1^{ère} voie : être fonctionnaire territorial titulaire du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, relever soit du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux, soit du cadre d'emplois des rééducateurs territoriaux, soit du cadre d'emplois des assistants territoriaux médico-techniques, et compter au 1er janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans le cadre d'emplois, ■ 2^{ème} voie : être agent non titulaire territorial, posséder l'un des diplômes d'accès à l'un des trois cadres d'emplois précités (voir 1^{ère} voie) et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, et avoir accompli au moins cinq ans de services effectifs en qualité d'infirmier territorial, de rééducateur territorial ou d'assistant médico-technique territorial. <p>90% au plus et 80% au moins des postes à pourvoir</p>	
FILIERE SECURITE			
EMPLOIS	CONCOURS EXTERNE		
<p>GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE</p> <p>Catégorie C</p>	<p>Etre titulaire d'un titre ou diplôme au moins de niveau V (CAP, BEP, Brevet des collèges...). Nul ne peut être recruté en qualité de Gardien de Police Municipale s'il n'est âgé de dix-huit ans au minimum et de nationalité française.</p>		
FILIERE TECHNIQUE			
EMPLOIS	CONCOURS EXTERNE	LE CONCOURS INTERNE N'EST PAS ORGANISE EN 2010. IL LE SERA EN 2011	
<p>INGENIEUR</p> <p>Catégorie A</p>	<p>Etre titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou d'architecte ou d'un autre diplôme scientifique ou technique national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat et figurant sur une liste établie par décret. Les candidats doivent fournir lors de leur inscription au concours une attestation d'obtention du diplôme ou, à défaut, une attestation justifiant qu'ils accomplissent la dernière année du cycle d'études conduisant au diplôme considéré.</p> <p>La condition de diplôme doit être justifiée à une date fixée, par l'autorité organisatrice du concours, au plus tard à la veille de l'établissement par le jury de la liste des admissibles.</p>		
EMPLOIS	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS



CALENDRIER DES CONCOURS PROGRAMMES EN 2010-2011 EN RHÔNE-ALPES

<p>TECHNICIEN SUPERIEUR Catégorie B Spécialités pouvant être ouvertes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ingénierie, gestion technique - Bâtiment, génie civil - Infrastructure et réseaux - Prévention et gestion des risques, hygiène - Aménagement urbain - Paysage et gestion des espaces naturels, - Informatique et systèmes d'information - Techniques de la communication et des activités artistiques 	<p>Etre titulaire d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III suivant la procédure définie par le décret du 8 janvier 1992.</p> <p><i>50 % au moins des postes à pourvoir</i></p>	<p>Etre fonctionnaire ou agent public ou agent en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale et justifier au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p><i>30 % au plus des postes à pourvoir</i></p>	<p>Justifier de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p> <p>Les activités professionnelles doivent correspondre à des fonctions portant sur des projets techniques ou des travaux accomplis dans les domaines de l'ingénierie, des bâtiments, de l'infrastructure et des réseaux, de la prévention et de la gestion des risques, de l'hygiène, de l'aménagement urbain et paysager, de l'informatique et des systèmes d'information, des techniques de la communication et des activités artistiques.</p> <p><i>20 % au plus des postes à pourvoir</i></p>
---	---	--	--



CALENDRIER DES CONCOURS PROGRAMMES EN 2010-2011 EN RHÔNE-ALPES

<p>TECHNICIEN SUPERIEUR Catégorie B Spécialités pouvant être ouvertes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ingénierie, gestion technique - Bâtiment, génie civil - Infrastructure et réseaux - Prévention et gestion des risques, hygiène - Aménagement urbain - Paysage et gestion des espaces naturels, - Informatique et systèmes d'information - Techniques de la communication et des activités artistiques 	<p>Etre titulaire d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III suivant la procédure définie par le décret du 8 janvier 1992.</p> <p><i>50 % au moins des postes à pourvoir</i></p>	<p>Etre fonctionnaire ou agent public ou agent en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale et justifier au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p><i>30 % au plus des postes à pourvoir</i></p>	<p>Justifier de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p> <p>Les activités professionnelles doivent correspondre à des fonctions portant sur des projets techniques ou des travaux accomplis dans les domaines de l'ingénierie, des bâtiments, de l'infrastructure et des réseaux, de la prévention et de la gestion des risques, de l'hygiène, de l'aménagement urbain et paysager, de l'informatique et des systèmes d'information, des techniques de la communication et des activités artistiques.</p> <p><i>20 % au plus des postes à pourvoir</i></p>
FILIERE TECHNIQUE			
<p>ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE Catégorie C Spécialités pouvant être ouvertes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers - Espaces naturels, espaces verts - Mécanique, électromécanique - Restauration - Environnement, hygiène - Communication, spectacle - Logistique et sécurité - Artisanat d'art - Conduite de véhicules 	<p>Etre titulaire d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, <u>obtenue dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.</u></p>	<p>Etre fonctionnaire ou agent non titulaire de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière, ou être agent en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	<p>Justifier pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice soit d'activités professionnelles correspondant à des activités techniques d'exécution, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>



CALENDRIER DES CONCOURS PROGRAMMES EN 2010-2011 EN RHÔNE-ALPES

<p>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT Catégorie C Spécialités pouvant être ouvertes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agencement et revêtements ; - Equipements bureautiques et audiovisuels ; - Espaces verts et installations sportives ; - Installations électriques, sanitaires et thermiques ; - Lingerie ; - Magasinage des ateliers ; - Restauration. 	<p>Etre titulaire d'un titre ou d'un diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V (C.A.P, B.E.P., ...) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, <u>obtenue dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.</u></p>	<p>Etre fonctionnaire ou agent non titulaire de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière, ou être agent en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs.</p>	<p>Justifier pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice, soit d'activités professionnelles correspondant à l'encadrement d'équipes techniques, à la direction ou à la réalisation de travaux nécessitant une compétence professionnelle technique étendue, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>
--	--	---	--